## Comment aider son enfant?

- Prendre le temps chaque jour d'échanger avec lui sur sa journée.
- Lire avec lui en début d'année scolaire le règlement intérieur du collège, son emploi du temps et en discuter.
- Accrocher l'emploi du temps, agrandi si besoin, et la liste des professeurs dans un endroit visible de la maison.
- En 6° et en 5°, l'aider à faire son cartable en début d'année pours'assurer qu'il n'oublie rien et n'y ajoute pas non plus de choses inutiles.
- Consulter son agenda et l'ENT chaque semaine et en 6<sup>e</sup> apprendre à votre enfant comment s'en servir chaque jour.
- Vérifier avec lui ses devoirs et l'aider à s'avancer.
- Solliciter le CPE, Conseiller Principal d'Education pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement : retards, absences, harcèlement, menaces, etc.
  - → Numéro de tel. gratuit national Stop harcèlement scolaire : 3020
- Ne pas hésiter à rencontrer le professeur principal sans attendre que les difficultés scolaires s'installent.
- Inciter votre enfant à se coucher tôt, les ados ont besoin de sommeil. Réduire le temps d'écran le soir et couper le portable la nuit!
  - → Choisissez la FCPE ! Pour être plus efficace ensemble et participer à un réseau convivial de parents d'élèves, organisés en conseil local.
- Pour être soutenu et accompagné, en cas de besoin, dans vos démarches visà-vis du collège ou de la direction académique.
- Pour bénéficier de l'information, de la documentation et des formations organisées par la FCPE.
- La FCPE est indépendante et reconnue d'utilité publique, 1ère fédération de parents d'élèves (280 000 adhérents) aux élections de parents d'élèves, elle représente tous les parents à tous les niveaux de l'Éducation Nationale.

## Bonne année scolaire!

L'équipe FCPE du collège

a la plaisir de vous convier à sa réunion de conseil local

Parents d'élèves, adhérents ou non, vous êtes tous bienvenus!



Hauts-de-Seine



# Bienvenue au collège!

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des écoles publiques

Parents d'élèves, rejoignez-nous! https://92.fcpe-asso.fr

## Ce qui change au collège

- Le grand changement c'est votre enfant ! En 4 ans du collège, elle/il va passer du stade enfant au stade ado... qui a toujours besoin de ses parents !
- Au collège, l'organisation et les méthodes de travail sont différentes. Le rythme scolaire est au fil des années de plus en plus soutenu. Votre enfant a besoin de votre soutien pour l'aider à passer ce cap, chaque année.
- Votre enfant va avoir plusieurs professeurs mais le professeur principal sera votre référent tout au long de l'année. N'hésitez pas à faire le point avec lui lors d'une rencontre ou par téléphone s'il accepte ce mode d'échange.
- Les 26 heures légales de cours par semaine (dont 3 heures d'enseignements complémentaires) se répartissent ainsi : 6h de cours / jour au maximum et 1h30 de pause à midi au minimum, pour les 6°.

#### Les matières obligatoires enseignées

Arts plastiques / Education musicale / Education physique et sportive / Enseignement moral et civique / Français / Histoire-géographie / Langue vivante 1 / Mathématiques / Physique-Chimie / Technologie / Sciences de la Vie et de la Terre

À ces enseignements obligatoires peuvent s'ajouter selon les établissements des enseignements facultatifs en langue : latin, grec, atelier d'anglais... Il y a aussi des heures de vie de classe au nombre variable selon le niveau.

### La vie au collège

Votre enfant côtoie l'équipe des adultes présents dans l'établissement : professeurs, CPE (Conseiller Principal d'Education), surveillants, personnels de direction, administratifs, agents de maintenance... Il pourra s'investir en étant par exemple délégué de classe ou membre du CVC. Il pourra aussi participer à la vie du collège par le biais de **l'association sportive** (AS) ou des activités annexes proposées par l'établissement.

Votre enfant doit respecter le **règlement intérieur du collège** qui figure dans son carnet de correspondance qu'il doit toujours avoir en sa possession. En cas d'absence d'un professeur, il ne pourra sortir du collège que si vous lui en avez donné l'autorisation par l'intermédiaire de ce cahier. Sinon, il restera en permanence ou au CDI.

Le collège accueille tous les élèves de la 6e à la 3e, parfois dans des classes spécifiques: **UP2A** pour les non francophones, **ULIS** pour les élèves en situation de handicap et **SEGPA**, section d'enseignement général et professionnel adapté, pour une scolarité permettant d'accéder dans les meilleures conditions à une formation professionnelle.

## Bon à savoir...

#### Le poids du cartable

La FCPE se mobilise pour que le poids du cartable ne dépasse pas 10% du poids de l'enfant et pour la mise à disposition de casiers au collège. Les représentants des parents d'élèves FCPE peuvent donner leur avis sur les listes de fournitures au conseil d'administration des collèges.

#### La restauration scolaire

La FCPE revendique pour les collégiens demi-pensionnaires et internes une restauration saine et de qualité, avec la fin de l'utilisation du plastique, privilégiant les aliments bio et locaux de qualité et mettant en valeur les protéines végétales. Le Conseil départemental fixe le prix de la cantine selon une tarification sociale (quotient familial). Légalement, l'accès à la cantine ne peut pas être conditionné au fait que les 2 parents travaillent.

#### Les manuels scolaires

Ils sont fournis gratuitement par le collège et remis aux élèves à la rentrée.

#### L'environnement numérique de travail\*

C'est la nouveauté au collège ! De nombreuses informations sont disponibles sur l'ENT\* avec votre code d'accès et mot de passe personnels, fournis à la rentrée : dates de réunions, notes, absences et retards, etc. Si vous n'avez pas internet, signalez-le à l'établissement qui le prendra en compte.

#### Les toilettes

La FCPE se mobilise pour des toilettes propres, équipées de verrous fonctionnels et de poubelles, pour du savon et du papier toilette toute l'année.

#### Les aides aux familles

Pour bénéficier d'une **bourse**, il faut remplir les conditions et un dossier lors de l'inscription au collège. Si vous êtes en grande difficulté pour faire face aux dépenses de scolarité de votre enfant, vous pouvez solliciter le **Fonds Social collégien**, pour payer cantine, sorties ou voyages scolaires, matériel sportif mais aussi les lunettes de vue... Contactez **l'assistant.e social.e** du collège ou le secrétariat qui vous précisera les justificatifs à fournir.

#### Problèmes médicaux, PAI, PAP, PPS...

La FCPE défend l'école inclusive. Un enfant en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage peut bénéficier d'un dispositif d'accompagnement (PAI, PAP, PPS...). C'est aux parents de prendre contact avec le collège. Votre enfant peut bénéficier d'aménagements (cours et examens). L'équipe éducative doit connaître les problèmes de l'élève pour pouvoir l'aider dans ses apprentissages.

Rejoignez la FCPE des Hauts de Seine: 71, rue Guynemer - 92130 Issy-Les-Moulineaux - Tél: +33 1-40-93-45-68 - https://92.fcpe-asso.fr